

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne. 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAURENT et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de la Presse.

ROUBAIX, le 21 Mars 1880

DEPECHE DE LA NUIT

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni dans la matinée. Le plus grand secret a été gardé sur les décisions qui ont été prises, mais on croit que l'Officiel ne tardera pas à parler.

Le National croit savoir que l'Officiel publie une note invitant les membres des congrégations non-reconnues à régulariser leur situation en présentant leurs statuts et en demandant l'autorisation.

La Liberté ajoute que les Jésuites étrangers seront invités à quitter la France. Un délai sera accordé aux congrégations pour se mettre en règle.

M. ALBERT GREVY AU MINISTRE DE L'INTERIEUR. Paris, 20 mars. Le gouverneur civil de l'Algérie a en hier une longue entrevue avec M. Lepère, auquel il a fourni des pièces explicatives en réponse à la lettre de M. Journault.

LA PLUS-VALEUR DES IMPOTS. Paris, 20 mars, 8 h. soir. La plus-value sur les recettes budgétaires de la première quinzaine de mars atteint 14 millions.

LE SAINT-SIEGE ET LES ORDRES RELIGIEUX FRANÇAIS. Paris, 20 mars. L'Agence Havas publie une dépêche de Rome disant que ce matin 20 mars, le Pape, d'accord avec le cardinal Nina, a résolu de ne pas adhérer aux mesures spéciales qui semblent devoir être adoptées par le gouvernement français contre les Jésuites.

L'expulsion sera subite, mais pas approuvée. Quant aux autres congrégations, le Saint-Siège, d'après le correspondant de l'Agence Havas, conviendrait qu'elles doivent se conformer aux lois pour continuer à exister et à enseigner.

L'Agence Havas ajoute que M. de Freycinet aurait assuré au nonce du Saint-Père à Paris, qu'il ne prendrait aucune mesure de représailles, mais qu'il était décidé à faire exécuter les prescriptions des lois.

VOTE DE CONFIANCE DU PARLEMENT ITALIEN. Rome, 20 mars, 8 h. soir. La Chambre a émis un vote de confiance pour le cabinet Cairoli, par 230 voix contre 93.

PARLEMENT ITALIEN. Rome, 20 mars. La Chambre a adopté sans discussion l'exercice provisoire pour le mois d'avril. Le vice-président M. Spantigati, a donné lecture d'une lettre de M. Farini exprimant sa gratitude pour le vote d'hier, mais maintenant sa démission.

M. Spantigati a déclaré qu'il prenait acte de cette démission avec un vif regret en ajoutant que la Chambre fixerait après les vacances de Pâques, le jour de l'élection d'un nouveau président.

M. Crispi a continué son discours comme hier. Il a parlé surtout des questions intérieures en exprimant le regret que le ministère n'ait pas encore réalisé les réformes promises.

NOUVELLES DU MAROC. Madrid, 20 mars. Le Libéral croit que l'intervention de l'Europe au Maroc devient chaque jour plus nécessaire.

D'après les informations de ce journal, le gouverneur de la ville de Maroc a ordonné la destruction de toutes les maisons juives ayant vue sur la mosquée. Six juifs, ayant protesté contre cette mesure, ont été tués et ont été laissés presque pour morts.

Les ministres de France, d'Italie, de Portugal à Tanger ont protesté contre le refus du Sultan du Maroc de reconnaître la nationalisation étrangère des jésuites marocains.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. Halle (Prusse), 20 mars. Deux trains de voyageurs se sont rencontrés ce matin à la gare. Il y a un grand nombre de blessés. On dit que sept personnes ont été tuées. Plusieurs wagons ont été mis en pièces.

FEUILLETON DU 22 MARS

- 110 -

SANS FAMILLE

PAR HECTOR MALO DEUXIEME PARTIE XII RECHERCHES

Quand une faible lueur nous permet de voir un peu distinctement autour de nous.

— Red Lion court, dit le policeman. Ces mots que j'ai entendu prononcer plusieurs fois déjà signifient : « Cour du Lion-Rouge », m'a dit Mattia.

Pourquoi nous arrêtons-nous ? Il est impossible que nous soyons à Bethnal-Green; est-ce que c'est dans cette cour que demeurent mes parents ? Mais alors ?

Je n'ai pas le temps d'examiner ces questions qui passent devant mon esprit inquiet; le policeman a frappé à la porte d'une sorte de hangar en planche et notre guide le remercie; nous sommes donc arrivés.

Mattia, qui ne m'a pas lâché la main, me la serre, et je serre la sienne. Nous nous sommes compris: l'angoisse qui étreint mon cœur étreint le sien aussi.

J'étais tellement troublé que je ne sais trop comment la porte à laquelle le policeman avait frappé nous fut ouverte, mais à partir du moment où nous fûmes entrés dans une vaste pièce qu'éclairaient une lampe et un feu de charbon de terre brûlant dans une grille, mes souvenirs me reviennent.

Devant ce feu, dans un fauteuil en paille qui avait la forme d'une niche de saint, se tenait immobile comme une statue un vieillard à barbe blanche, la tête couverte d'un bonnet noir, en face l'un de l'autre, mais séparés par une table, était assis un homme et une femme. L'homme avait quarante ans environ, il était vêtu d'un costume de velours gris, sa physionomie était intelligente mais dure; la femme, plus jeune de cinq ou six ans, avait des cheveux blonds qui pendaient sur un chapeau à carreaux blancs et noirs croisé autour de sa

DERNIERE HEURE

DEPART DU PRINCE ORLOFF. Paris, 21 mars. Le prince Orloff, ambassadeur de Russie, a quitté Paris, hier, se rendant à Saint-Pétersbourg.

Tout le personnel de l'ambassade l'a accompagné à la gare.

DEPART DE M. A. GREVY. La Paix annonce que M. Albert Grévy, gouverneur civil de l'Algérie partira, vendredi prochain, pour Alger.

Il reviendra en France le 20 mai.

UNE LETTRE D'HARTMANN. Hartmann dément dans une lettre qu'il a adressée à la Justice, la prétendue déclaration qu'il aurait faite aux journaux anglais. Il affirme qu'il n'a rien dit à Londres, il n'a fait de confiance à personne touchant l'attentat de Moscou.

Il ajoute qu'il remet sa lettre à un ami personnellement connu du directeur de la Justice afin que personne ne puisse douter de son authenticité. La lettre est signée : L. Hartmann.

LETRE DE PARIS

(de notre correspondant parti-étier) Paris, le 20 mars 1880.

Les renseignements contradictoires abondent dans les organes des gauches au sujet des mesures à prendre, prises ou qui ne seront jamais prises à l'égard des congrégations non autorisées. Ce double courant est considéré comme reflétant celui qui existe au sein du ministère, dont une partie, M. de Freycinet en tête, demande du temps pour réfléchir et une certaine liberté pour l'exercice de son action, tandis qu'une autre fraction composée de MM. Jules Ferry, Lepère et Cazot, entend que les Jésuites soient exécutés immédiatement.

M. Gambetta et la République française (voir son article de ce matin) sont avec M. de Freycinet; mais le Siècle, le Rappel et toutes les feuilles de la gauche et de l'extrême gauche, tiennent pour MM. Jules Ferry et consorts. Il paraît bien difficile que ces traittements ne réagissent pas, sinon sur l'existence, au moins sur l'autorité du Cabinet qui se trouvera de plus en plus à la remorque des groupes de la gauche avancée. M. de Freycinet devra donc se soumettre ou se démettre et, malheureusement les premiers termes du dilemme ont toute chance de se réaliser.

En attendant, on procède au ministère de la Justice au recensement des édits, lois, décrets, ordonnances qui constituent l'ensemble confus de la législation sur la matière, tandis qu'au ministère de l'Intérieur on dresse la statistique des congrégations existantes. Ce n'est pas encore l'action, mais c'en est évidemment la préface.

On m'assure que le départ de M. Desprez pour Rome, où il va prendre possession de son poste d'ambassadeur auprès du Saint-Siège, aura lieu décidément la semaine prochaine et qu'il emportera des instructions pour obtenir du Pape qu'il intervienne dans l'affaire de la dissolution des Congrégations, ce qui tend à corroborer cette nouvelle. C'est l'inquiétude témoignée par les journaux de la nuance Clémenceau, Brissot, Jules Ferry et leurs efforts pour persuader l'opinion: d'abord, que le Pape serait impuissant, ensuite qu'il serait humiliant pour notre gouvernement républicain d'avoir recours à l'entremise de Léon XIII.

Il paraît peu probable, cependant, que des raisons de ce genre soient de nature à convaincre M. de Freycinet

qu'il n'a pas à négocier avec le Vatican. La discussion des tarifs douaniers, les votes dont elle est l'occasion, achèveront de prouver, s'il en était besoin, l'incompétence de la Chambre en cette matière ardue, qui exige, indépendamment de l'expérience acquise, des études spéciales qui sont certainement à l'état d'exception chez nos 533 députés.

Aussi, à l'heure actuelle, la Chambre n'a-t-elle conscience qu'elle fait de la mauvaise besogne économique. C'est pourquoi, comme elle ne pourrait, après les vacances de Pâques terminer le débat sur les tarifs qu'aux dépens du budget, est-il fortement question de renvoyer ce débat à la session de 1881. Nous n'aurions donc pas de tarif général cette année, et encore moins en 1881, car c'est l'année des élections. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Beaucoup émettent qu'il vaut mieux ne rien avoir que de posséder des tarifs absolument fantaisistes qui se trouveraient dans les traités de commerce au grand dommage de l'industrie et de l'agriculture françaises.

En tout cas, comme il y a impossibilité absolue de voter dans la session d'été et le budget et les tarifs et qu'il n'y a pas moyen de sacrifier nos lois de finances à moins de se décider à une session d'automne, il faudra bien renvoyer les tarifs à l'année prochaine.

La session d'été d'annonce du reste déjà comme devant être assez orageuse au début, au moins politiquement. M. Lisbonne, dont la proposition relative au jugement des contumax graciés n'a pas été accueillie par le Gouvernement parce qu'elle aurait pour résultat de réagir sur le droit de grâce présidentielle (voyez-vous en effet, le jury déclarer innocent un individu que M. Jules Grévy a gracié comme coupable) ? M. Lisbonne s'est rabattu sur un autre projet. Il demande, aujourd'hui que les graciés soient purement et simplement amnistiés. Vous voyez d'ici qu'une pareille perspective remet l'amnistie sur le tapis et qu'elle aura pour conséquence de renouveler au sein du Parlement, comme dans la presse et les réunions publiques, l'agitation du commencement de l'année. Que sera-ce donc si elle est doublée d'une nouvelle proposition d'amnistie plénière de M. Louis Blanc, et si l'on vient s'y ajouter une interpellation de MM. Clémenceau et Madier de Montjau relative à la mise à exécution par le Gouvernement du vote de confiance relatif aux congrégations non autorisées ?

Dans tous les cas, la session d'été ne se passera pas sans que la question de la suppression des octrois ne vienne devant la Chambre. M. Pascal Duprat a déposé avant-hier son rapport relatif à cette suppression qui est réclamée de tous côtés depuis si longtemps et au sujet de laquelle la plupart des membres de la majorité ont pris des engagements.

Ce rapport se divise en quatre parties : la première proposant le remplacement des octrois par une taxe directe et proportionnelle à la valeur des propriétés immobilières; la seconde signalant les inconvénients des octrois; la troisième établissant que les octrois sont une des causes de la cherté de la vie et qu'ils sont dépourvus de toute proportionnalité, depuis sous mille formes différentes ils frappent le pauvre aussi bien que le riche; la

quatrième, contenant l'histoire de la question et passant en revue la législation des autres pays notamment de la Belgique, qui se trouve fort bien de la suppression.

Après la campagne faite dans le Mot d'Ordre par Diogène (Félix Pyat) pour abolir le Trocadère, parce qu'il tend à entretenir la haine entre la France et l'Espagne, on s'attend à ce que MM. Henri Maret et Alphonse Humbert vont prendre l'initiative d'une proposition au conseil municipal afin de faire changer le nom de ce quartier de Paris. Par exemple, le Mot d'Ordre ne fait pas encore connaître par quelle nouvelle appellation le Trocadère se trouverait remplacé.

La hausse du 5/0 est le fait capital de la semaine à la Bourse de Paris. Ce qui accentue cette hausse, c'est qu'elle a eu lieu sans le concours de la haute Banque et que son dernier mot ne semble pas dit. Il y a cependant des raisons, malgré l'abondance des capitaux et le bas prix des reports, qui doivent donner à réfléchir et qui commandent la réserve. C'est d'abord la situation des marchés étrangers fortement engagés à la hausse sur des valeurs locales ou internationales, et dont l'équilibre est à la merci du moindre incident politique et financier. Il pourrait donc fort bien arriver que le papier étranger vienne à l'improviste affluer chez nous et que le cours du change et le taux de l'escompte vissent aussitôt réagir sur l'abondance de l'argent.

Ensuite, c'est que les importations américaines de céréales ont repris depuis le mois dernier. Elles présentent une augmentation de 30 millions pour février comparées au mois précédent et de 40 millions comparées à février 1879. Ce mouvement, s'il se continue, aura pour conséquence de tourner contre nous le change qui partout, aujourd'hui, est en notre faveur. Le stock de l'or à la Banque de France s'en ressentira forcément et comme le taux de l'escompte s'élevera, les reports deviendront onéreux pour la spéculation à la hausse. Ces considérations suffisent pour démontrer que la prudence est de rigueur, malgré la hausse persistante du 5/0.

Le résultat du dernier bilan de la Banque est une diminution de 11,100,000 fr. dans le portefeuille. L'encaisse a gagné 23,200,000 fr.; la circulation des billets a perdu 3,800,000 fr.; les comptes courants des particuliers ont diminué de 1,900,000 fr.; tandis que le compte créditeur du Trésor a gagné 6,800,000 fr. En somme, ce bilan ne témoigne pas de l'activité des affaires. Les bénéfices de la Banque pendant la semaine sont de 345,000 fr.

La hausse a continué, aujourd'hui, à la Bourse.

Les journaux du soir s'occupent du Conseil des ministres tenu ce matin, pour émettre des conjectures que je erois pour le moins prématurées. Le National qui s'aventure le plus volontiers dans le jeu enfantin de la « devinette » prétend savoir que le Conseil « a arrêté d'une manière définitive » les résolutions qu'il avait déjà préparées contre les congrégations, dans sa séance de jeudi et que l'Officiel publiera dans quelques jours une note « invitant les membres des congrégations non autorisées à régulariser leur situation ». Je ne sais où le National a pris son information; mais ce qui est certain, c'est que les députés radicaux

se montrent de plus en plus inquiets, dans leurs conversations de couloirs. Le silence absolu du cabinet tient la gauche opportuniste elle-même en dehors du secret, parlent de la nécessité qu'il y aurait de faire connaître, au moins en gros, les projets ministériels au moyen d'une note officielle transmise aux journaux par l'intermédiaire de l'Agence Havas. A cet égard, les gens avisés supposent que nos braves radicaux attendront encore sous l'orme. On annonce, en effet, qu'une conférence a eu lieu, hier, au ministère de l'Intérieur, entre MM. Lepère, Cazot et les présidents de section du Conseil, et que cette Conférence qui s'est prolongée très tard dans la soirée, a porté seulement sur les points juridiques. On ajoutait que rien d'efficace et de pratique n'était sorti de l'entrevue.

La commission chargée d'examiner les services proposés au recouvrement des contributions, a adopté d'une manière définitive l'établissement d'un traitement fixe pour les receveurs particuliers et les percepteurs qui seront divisés en trois classes. On connaît déjà le chiffre des traitements. La commission a nommé M. Marcel Barthe rapporteur et a décidé qu'elle entendrait le ministre des finances.

Je vous parlais à l'instant des atermoiements, ministériels relatifs aux Congrégations.

Le cabinet a dû avoir recours au même procédé pour écarter l'interpellation de M. Godelle relative au conflit Albert Grévy-Journault. M. Albert Grévy avait eu hier avec le ministre de l'Intérieur une longue entrevue dans le but de fournir à ce dernier les renseignements nécessaires à une réponse quelconque aux griefs formulés dans la lettre de démission de M. Journault. Que s'est-il passé dans cette conversation ? Rien de bien assuré, puisque la majorité ministérielle de la Chambre vient de renvoyer l'interpellation de M. Godelle à un mois, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Pour que MM. Cazot et Albert Grévy se soient résignés au silence sur un tel sujet, après les accusations formelles de M. Journault, il faut qu'on ait jugé ces accusations irréfutables. Triste aveu.

Ce matin, à eu lieu chez le Président de la République un déjeuner auquel assistaient MM. le duc d'Audifret-Pasquier, nouvel académicien, ainsi que le bureau de l'Académie, Caro, Camille Doucet, Viel-Castel et Merlin, préfet de la Haute-Garonne.

UN « COMBLE »

Le Courrier du Dauphiné nous apprend qu'à Grenoble les francs-maçons de l'Ésère ont banqueté, qu'au dessert un toast a été porté à l'union des républicains pour la lutte contre le cléricalisme, et qu'enfin la réunion a décidé l'envoi du télégramme suivant à M. Jules Ferry :

« Le pays est avec vous : les francs-maçons de l'Ésère, réunis à Grenoble, vous envoient de nouveau l'assurance de leur plus vive sympathie. Ils comptent sur l'énergie du gouvernement pour faire appliquer les lois, toutes les lois relatives aux congrégations non autorisées. »

Le Courrier du Dauphiné fait remarquer avec esprit que les francs-maçons, société secrète, réclamant l'expulsion des Jésuites, c'est là un comble.

Un mariage princier.

Un de nos amis nous écrit de Vienne que les fiançailles du jeune archiduc Rodolphe, prince héritier d'Autriche, avec la princesse Stéphanie de Belgique ont causé une certaine surprise. Le jeune prince, qui depuis deux ans demeure à Prague, a été souvent à Dreged et l'on parlait d'un mariage dans la famille royale de Saxe. Malgré cela, l'union projetée est acclamée partout et particulièrement en Hongrie.

La joie des Hongrois est facile à comprendre : le grand-père de la princesse Stéphanie était l'archiduc Joseph, si cher aux Magyars. Son oncle, l'archiduc Joseph, est en ce moment commandant en chef des honvéd, armée nationale hongroise. Le roi de Belgique, Marie-Henriette, était la sœur de l'archiducesse Elisabeth, la princesse Stéphanie se trouve être la cousine de la jeune reine Christine d'Espagne.

Il faut remarquer ici que les mariages des Hapsbourg se font maintenant en dehors des cours allemandes. C'est certainement une dérogation politique aux anciennes traditions. Mais on affirme que c'est là un mariage d'inclination.

On prépare déjà à la Burg des appartements splendides pour le prince, et l'on dit qu'il y aura de très belles fêtes.

Les journaux austro-hongrois sont unanimes à acclamer cette union avec la plus chaleureuse sympathie.

Le général de Sonis

Les journaux ont annoncé que M. le général de Sonis, qui commandait une division d'infanterie à Saint-Servan, a été brusquement transféré à Châteauroux, à la tête d'une autre division.

La semaine dernière, le héros de Loigny a passé la revue d'adieu de la 20^e division. Une foule d'habitants de Saint-Servan s'étaient portés sur le terrain pour y témoigner une dernière fois leur admiration et leurs regrets au vaillant soldat obligé de les quitter.

Voici un précis rapide de la vie militaire de ce grand serviteur de la France.

M. le général de Sonis a aujourd'hui trente-six ans de service et au moins quarante campagnes.

Il a fait la campagne d'Italie, il a chargé à Solferino, à la tête d'un escadron de 1^{er} chasseurs d'Afrique, et a eu deux chevaux tués sous lui.

Dans la campagne du Maroc, pendant l'épidémie du choléra, il courait d'une tente à l'autre porter des soulagements et des consultations aux cholériques; n'a-t-il pas enseveli de ses propres mains !

Supérieur du cercle de Laghouat, n'a-t-il pas préservé le sud de la province d'Alger d'une invasion certaine !

Au combat d'Ain-Madhy il risqua dix fois sa vie en restant seul à cheval sur une éminence, accompagné de son portefaix. C'est après ce combat que le gouverneur de l'Algérie envoya à l'empereur la dépêche suivante :

« Le colonel de Sonis vient de sauver le sud de l'Algérie en écrasant les insurgés au combat d'Ain-Madhy. »

Les vétérans de l'armée d'Afrique peuvent dire qu'en 1868, lors de la grande insurrection, il fit seul à cheval et en trois jours le trajet d'Alger à Langhouth (cent-vingt lieues) pour aller se mettre à la tête de ses troupes, et cela en pleine insurrection.

Enfin, en 1870, il est tombé mutilé à la tête d'une poignée de braves pour sauver l'honneur français.

Depuis 1871, il a toujours commandé sa division avec un scrupuleux dévouement. Aux dernières grandes manœuvres, malgré plusieurs reprises les mots well et good que je connaissais.

Pourquoi était-il bon et bien que Barberin fût mort ? ce fut ce que je me demandai sans trouver de réponse à cette question.

— Tu ne sais pas l'anglais ? me demanda mon père.

— Non ; je sais seulement le français et l'italien pour l'avoir appris avec un maître à qui Barberin m'avait loué.

— Vitalis ?

— Vous avez su... C'est Barberin qui m'a dit son nom, lorsqu'il y a quelques temps je me suis rendu en France pour te chercher. Mais tu dois être curieux de savoir comment nous ne t'avons pas cherché pendant treize ans, et comment tout à coup nous avons eu l'idée d'aller trouver Barberin.

— Oh ! oui, très-curieux, je vous assure, bien curieux.

— Alors viens là auprès du feu, je vais te conter cela.

En entrant j'avais déposé ma harpe contre la muraille, je débouclai mon sac et pris la place qui m'était indiquée.

Mais comme j'étais dans mes jambes croisées et mouillées devant le feu, mon grand-père cracha de mon côté sans rien dire, à peu près comme un vieux chat en colère; je n'eus pas besoin d'autre explication pour comprendre que je le gênais, et je retirai mes jambes.

— Ne fais pas attention, dit mon père, le vieux n'aime pas qu'on se mette devant son feu, mais si tu as froid chauffe-toi; il n'y a pas besoin de se gêner avec lui.

poitrine; ses yeux n'avaient pas de regard et l'indifférence ou l'apathie était empreinte sur son visage qui avait dû être beau, comme dans ses gestes indolents; dans la pièce se trouvaient quatre enfants, deux garçons et deux filles, tous blonds, d'un blond de lin comme leur mère; l'aîné des garçons paraissait être âgé de onze ou douze ans; la plus jeune des petites filles avait trois ans à peine, elle marchait en se traînant à terre.

Je vis tout cela d'un coup d'œil et avant que notre guide, le clerc de Greth and Galley, eût achevé de parler.

Que dit-il ? Je l'entendis à peine et je ne le compris pas du tout; le nom de Driscoll, mon nom m'avait dit l'homme d'affaires, frappa seulement mon oreille.

Tous les yeux s'étaient tournés vers Mattia et vers moi, même ceux du vieillard immobile; seule la petite fille prêtait attention à Capi.

— Lequel de vous deux est Remi ? demanda en français l'homme au costume de velours gris.

Je m'avantai d'un pas.

— Moi, dis-je.

— Alors, embrasse ton père, mon garçon.

Quand j'avais pensé à ce moment, je m'étais imaginé que j'éprouverai un élan qui me pousserait dans les bras de mon père; je ne trouvais pas cet élan en moi. Cependant je m'avantai et j'embrassai mon père.

— Maintenant, me dit-il, voilà ton grand-père, ta mère, tes frères et tes sœurs. J'allai à ma mère tout d'abord et la pris

dans mes bras; elle me laissa l'embrasser, mais elle-même elle ne m'embrassa point, elle me dit seulement deux ou trois paroles que je ne compris pas.

— Donne une poignée de main à ton grand-père, me dit mon père, et vas-y doucement; il est paralysé.

Je donnai aussi la main à mes deux frères et à ma sœur aînée; je voulus prendre la petite dans mes bras, mais comme elle était occupée à flatter Capi, elle me repoussa.

Tout en allant ainsi de l'un à l'autre, j'étais indigné contre moi-même: eh quoi ! je ne ressentais pas plus de joie à me retrouver enfin dans ma famille; j'avais un père, une mère, des frères, des sœurs, j'avais un grand-père, j'étais réuni à eux et je restais froid; j'avais attendu ce moment avec une impatience fiévreuse, j'avais été fou de joie en pensant que moi aussi j'allais avoir une famille, des parents à aimer, que j'aimerais, et je restais embarrassé, les examinant tous curieusement, et ne trouvant rien en moi cour à leur dire, pas une parole de tendresse. J'étais donc un monstre ? Je n'étais donc pas digne d'avoir une famille ?

Si j'avais trouvé mes parents dans un palais au lieu de les trouver dans un hangar, n'aurais-je pas éprouvé pour eux ces sentiments de tendresse que quelques heures auparavant je ressentais en mon cœur pour un père et une mère que je ne connaissais pas, et que je ne pouvais pas exprimer à un père et à une mère que je voyais ?

Cette idée m'étouffa de honte: revenant

devant ma mère, je la pris de nouveau dans mes bras et je l'embrassai à pleines lèvres: sans doute elle ne comprit pas ce qui provoquait cet élan, car au lieu de me rendre mes baisers, elle me regarda de son air indolent, puis s'adressant à son mari, mon père, en haussant doucement les épaules, elle lui dit quelques mots que je ne compris pas, mais qui firent rire celui-ci: cette indifférence d'une part et d'autre part ce rire me serrèrent le cœur à le briser, il me semblait que cette effusion de tendresse ne méritait pas qu'on la reçût ainsi.

Mais on ne me laissa pas le temps de me livrer à mes impressions.

— Et celui-là, demanda mon père en désignant Mattia, quel est-il ?

J'expliquai quels liens m'attachaient à Mattia, et je le fis en m'efforçant de mettre dans mes paroles un peu de l'amitié que j'éprouvais, et aussi en tâchant d'expliquer la reconnaissance que je lui devais.

— Bon, dit mon père, il a voulu voir du pays.

J'allais répondre; Mattia me coupa la parole: — Justement, dit-il.

— Et Barberin ? demanda mon père. Pourquoi donc n'est-il pas venu ?

J'expliquai que Barberin était mort, ce qui avait été une grande déception pour moi lorsque nous étions arrivés à Paris, après avoir appris à Chavanon par mère Barberin que mes parents me cherchaient.

Alors mon père traduisit à ma mère ce que je venais de dire et je crus comprendre que celle-ci répondit que c'était très-bon ou très-bien; en tous cas elle prononça à